



PUBLIDOSSIER

**ÉQUIPEMENTS ROUTIERS
ET SIGNALISATION**

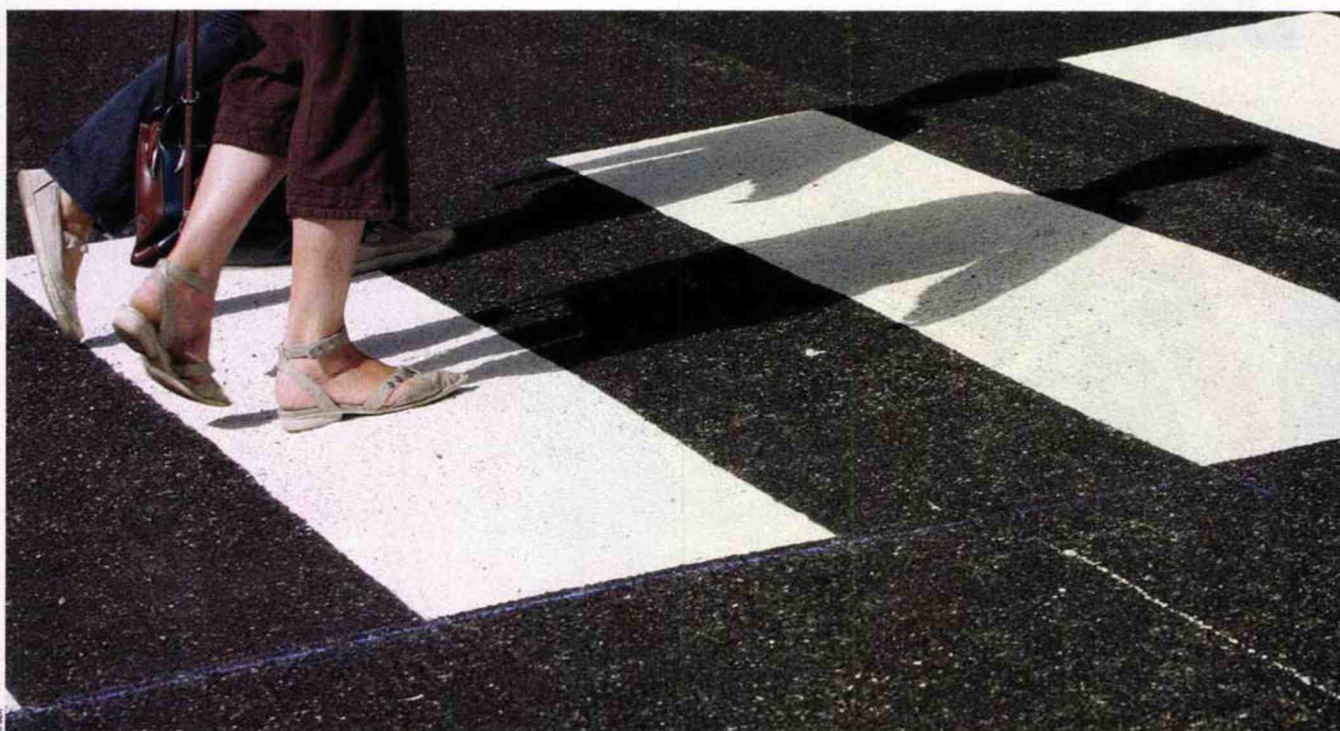
**AU SERVICE
DE LA SÉCURITÉ**



PUBLIDOSSIER EQUIPEMENTS ROUTIERS ET SIGNALISATION

ÉQUIPEMENTS ROUTIERS ET SIGNALISATION AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

Marquage au sol effacé ou absent, panneaux de signalisation dégradés, mauvais état des dispositifs de retenue ou des feux tricolores : en 20 ans, le patrimoine routier de la France s'est dégradé. Le risque ? Une augmentation de l'insécurité routière.



PASSAGE PIÉTON,
SIGNALISATION
HORIZONTALE

Le manque d'entretien du parc des équipements de la route remet ainsi en cause la lisibilité de la signalisation, et par conséquent la sécurité des usagers de la route. De même, la dégradation des infrastructures remet en question la mobilité et la sécurité de certaines catégories d'usagers, en particulier des seniors, alors même que la prise en compte du vieillissement de la population est aujourd'hui un enjeu majeur d'avenir. L'étude Opinion Way réalisée pour le SER (Syndicat des Équipements de la Route) en septembre 2015 révèle ainsi que 69 % des Français jugent

que le manque de lisibilité de la signalisation routière est le quatrième facteur d'insécurité sur la route.

L'importance de la signalisation

Parce qu'elle informe et alerte des dangers, la signalisation routière joue un rôle essentiel dans la sécurité des usagers de la route et de la rue. Or, dans son livre blanc « Sécurité routière : 10 propositions pour 2017 », le SER indique qu'à l'heure actuelle, « une route sur deux en France ne dispose pas de marquage au sol, et 30 à 40 % des panneaux de signalisation ont dépassé leur durée de vie et présentent donc des performances



LE CHIFFRE

très inférieures à la réglementation. » La majorité des panneaux ont ainsi entre 15 et 25 ans, alors qu'ils sont conçus pour garantir une performance optimale pendant 7 à 12 ans. Un constat qui pousse le syndicat à établir des préconisations comme « prolonger la réglementation existante en fixant une date de péremption pour chaque équipement de la route », ou encore « auditer et entretenir le patrimoine » afin de mesurer les performances de la signalisation, et d'envisager un éventuel remplacement.

L'importance des compétences

L'autre écueil qui ressort du diagnostic dressé par le **SER** est la diminution des compétences, ces dernières années. En sus des départs en retraite des spécialistes qui détenaient un savoir technique au sein des collectivités locales, la suppression des Directions Départementales de l'Équipement (DDE) a engendré une déliquescence du réseau scientifique et technique lié aux équipements de la route. Conséquence : les industriels du secteur se retrouvent confrontés à des gestionnaires de voirie souvent dépourvus des connaissances nécessaires en termes de produits, de réglementation, de normes, de certifications et autres règles d'installation... Les agents des collectivités savent de moins en moins apprécier la qualité des produits de signalisation au regard de leur performance ou de la réglementation en vigueur. Pire, ils ignorent parfois que leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident de la circulation. Interlocuteur de référence des pouvoirs publics, le **SER** a ainsi développé et mis en place plusieurs CQP (Certificat de Qualification Professionnelle), destinés à former les professionnels à ces métiers. En outre, le syndicat organise régulièrement des rencontres techniques destinées aux évolutions de la réglementation. Un rôle de formation qu'il souhaite voir enrichi et élargi à « l'ensemble des agents concernés par les équipements de la route au sein des collectivités locales ».

Préparer la route de demain

Si clairement, le patrimoine pose problème du fait de la vétusté des équipements routiers, pour autant, la route française est capable de



LES PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIERS DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ.

CONTRÔLEURS DE CARREFOUR À FEUX.

« Interlocuteur de référence des pouvoirs publics dans le domaine des équipements de la route, le **SER a développé et mis en place plusieurs CQP... »**

s'inscrire dans l'avenir mais aussi les nouvelles technologies. Preuve en sont les 400 000 équipements de gestion dynamique de la route déjà installés sur le réseau routier et urbain français qui représentent une bonne base pour favoriser l'émergence des infrastructures communicantes. En effet, la route intelligente dite « de 5^e génération » et le véhicule autonome représentent de belles opportunités également pour améliorer la sécurité routière et répondre aux différents enjeux de la mobilité, en apportant de nouveaux services en termes d'énergie, d'écologie et de transition numérique.

LE MARQUAGE NF : CONFORMITÉ ET QUALITÉ

En France, c'est l'ASCQUER (sur mandat d'AFNOR) qui délivre la marque NF garantissant un niveau de qualité pérenne. Rappelons que l'arrêté du 10 mai 2000 stipule que les produits de marquage routier mis en œuvre sur les voies ouvertes à la circulation doivent faire l'objet d'une attestation de conformité à des exigences techniques de sécurité et d'aptitude à l'usage, et donc porter la marque NF. En outre, il est obligatoire d'utiliser des panneaux de signalisation permanents marqués CE. L'arrêté RNER du 30 septembre 2011 fixe les performances minimales ainsi qu'une marque NF Complémentaire obligatoire pour le sol.